

Le 11 mai 2001

Votre réf./Your ref.

Madame Louise Boucher, présidente
Commission sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable (bureau 2.10)
Québec (Québec)
G1R 6A6

Notre réf./Our ref.
9530-002-35-048

Objet: Projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc

Madame,

Par la présente, le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) désire apporter certaines précisions en regard du document DQ10.1¹ préparé par Hydro-Québec à la demande de votre Commission, et plus spécifiquement sur le paragraphe suivant que le promoteur présente pour justifier les indices de qualité de l'habitat qu'il a développés pour effectuer la modélisation (PHABSIM) des superficies d'habitat pondérées :

Les indices utilisés dans l'étude d'avant-projet (Hawkins 1996) sont des indices de catégorie I, c'est-à-dire basés sur une recommandation d'expert. Hawkins les a établis en se basant sur la littérature disponible sur l'omble de fontaine. Le document de Hawkins comporte la mention suivante : These guidelines, set by the Department of Fisheries and Oceans are to be followed in the event of any anthropomorphic activity that may impact the species or its habitat throughout the species life cycle and the life cycle of the anthropomorphic activity.

¹ Hydro-Québec. Réponses concernant le débit réservé et le dédommagement aux individus, 12 avril 2001, 9 pages.

.../2

Les informations contenues dans le document produit par Hawkins² doivent être mises en contexte. D'une part, les informations générales compilées dans ce document proviennent de la littérature et les valeurs de vitesses (*focal point velocity*) sont tirées d'études réalisées sur des petits cours d'eau des Etats-Unis³. D'autre part, les lignes directrices (*Specific Ecological Guidelines for the Maritimes region (SEG)*) ont été développées spécifiquement, comme leur nom l'indique, pour la région des Maritimes du MPO, où les cours d'eau sont généralement de petite taille. Le MPO considère donc que les données présentées par Hawkins ne sont pas transférables à des grandes rivières comme la Toulnostouc.

Nous profitons également de l'occasion pour vous informer que le MPO est d'avis que le débit réservé de 3 m³/s proposé par Hydro-Québec pour le secteur à débit réduit de la rivière Toulnostouc est insuffisant.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Maryse Lemire
Biologiste-Analyste, Protection de l'habitat
Division de la gestion de l'habitat du poisson

ML/mg

² Hawkins, C.M. 1996. Environmental Habitat Quality Requirements / Guidelines for Brook Trout (*Salvelinus fontinalis*). Préparé pour le Ministère des Pêches et des Océans, Région des Maritimes, 25p.

³ Griffith, J.S. 1972. Comparative behaviour and habitat utilization of brook trout (*Salvelinus fontinalis*) and cutthroat trout (*Salmo clarki*) in small streams in Idaho. J. Fish. Res. Board Can. 29(3):265-273. (Lower Water Street Fisheries Library).

Wesche, T.A. 1974. Evaluation of trout cover in smaller streams. Proc. Western Assoc. Game and Fish Commission. 54:286-294. (Lower Water Street Fisheries Library).